

## **INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2025**

Les inscriptions à l'école maternelle pour la **rentrée 2025** pour les nouveaux élèves **nés en 2020, 2021 et 2022 ont débuté.**

Dès à présent, les parents des enfants concernés peuvent se rendre en Mairie pour retirer le dossier d'inscription.

Se munir :

- d'un justificatif de domicile
- du livret de famille
- du carnet de santé avec les vaccinations à jour
- du certificat de radiation en cas de changement d'école
- si les parents sont séparés : autorisation écrite de l'autre parent pour l'inscription à l'école de Salles d'Aude
- s'il y a lieu, l'extrait de jugement de divorce stipulant la garde de l'enfant

Il est recommandé aux parents des enfants nés en 2023, qui n'étaient pas sur la commune au moment de la naissance, de se pré-inscrire en Mairie.

## **INSCRIPTION SCOLAIRE**

### **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR :**

- Justificatif de domicile moins de 3 mois ou attestation d'hébergement + copie du justificatif de domicile et copie pièce d'identité de l'hébergeant.
- Copie du Livret de Famille ou acte de naissance de l'enfant.
- Copie du carnet de vaccinations (vaccins obligatoires à jour).
- Certificat de radiation en cas de changement d'école.
- Si les parents sont séparés : autorisation écrite d'inscription à l'école de SALLES D'AUDE de l'autre parent + la copie de sa pièce d'identité
- S'il y a lieu, copie de l'extrait de jugement de divorce stipulant la garde de l'enfant.